Mise en ligne : 17 octobre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE DE L'INDOCHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

agences de Tien-Tsin et Pékin

Tien-Tsin : février 1907
Pékin : juillet 1907

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1907)

La nouvelle agence de Tien-Tsin a ouvert ses guichets le 18 février dernier, l'installation provisoire est suffisante quant à présent. À Pékin, où l'agence vient seulement de commencer ses opérations, un vaste local très bien situé a été aménagé.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1908)

……
Les immeubles de Bangkok et de Tien-Tsin ne seront terminés que vers la fin de l'année courante.
……
Les débuts de la nouvelle agence de Tien-Tsin, sont satisfaisants. On a dû, pour le moment, se borner aux affaires locales — avances sur marchandises et aux banquiers chinois. Mais comme depuis quelques années, Tien-Tsin, qui se trouve au débouché d'une région très dense, se développe d'une façon remarquable, on compte bien y étendre prochainement le champ d'action.
À Pékin, par contre, qui reste ville fermée au commerce étranger, l'agence ne traite que les opérations locales, dans lesquelles elle devra forcément se confiner.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juin 1909, pp. 510-512)

……
Dans le Nord, à Tien-Tsin surtout, la situation commerciale reste mauvaise et il faudra de longs mois avant que puisse être réalisé le stock de marchandises importées principalement dans le but de spéculation et qui restent encore entre les mains du commerce chinois. Les Européens ont, d'ailleurs, dans cet état de choses, une certaine part de responsabilité, par suite des crédits inconsidérés faits aux négociants chinois. L'agence récemment établie à Tien-Tsin n'a pas souffert de cette crise qui avait éclaté avant son installation.
L'agence de Pékin a eu des débuts très satisfaisants. Le gouvernement chinois ayant manifesté son intention de rembourser les obligations du Chemin de fer de Hankéou à

Pékin au moyen de l'émission d'un emprunt nouveau de 5 millions de livres, la Banque a traité cette opération de concert avec la Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation. La moitié de cet emprunt a été placée, par son entremise et celle des principaux établissements de crédit, sur le marché de Paris qui l'a accueillie avec faveur.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1910)
(*Le Capitaliste*, 23 juin 1910).

……

À Hongkong, Canton, Shanghaï, Hankéou et Tien-Tsin les opérations ont été régulières et ont offert d'assez bons résultats, mais ne pourront guère se développer vraiment que lorsque des mesures auront été prises pour mettre fin au chaos monétaire qui règne dans l'empire chinois. L'agence de Pékin a participé aux négociations engagées avec le gouvernement chinois pour la construction des lignes de Hankéou au Szé-Tchouen. On escompte une issue favorable.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Dépêche coloniale illustrée*, 31 mars 1911)

Agence de Pékin

Des raisons [économiques], rendues plus pressantes, à la suite des événements de 1900, par des considérations d'ordre politique, conduisirent la Banque de l'Indo-Chine, à la demande du gouvernement français, à agrandir encore le réseau de ses agences en s'installant à Pékin et à Tien-Tsin.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 mai 1911)

……

À Tien-Tsin même, qui cependant est plutôt un port d'entrée que de sortie, les restrictions concernant l'opium ont amené le remplacement de la culture du pavot par celle du coton. Il en est résulté une exportation intéressante, qui paraît devoir se développer.

L'agence de Pékin a pris une part active dans les négociations avec le Gouvernement chinois pour les questions de chemins de fer et la réforme monétaire. En ce qui concerne les voies ferrées, on croit que des solutions satisfaisantes ne tarderont pas à intervenir. On sait que la réforme monétaire dont nous avons entretenu nos lecteurs était rendue nécessaire par l'exagération de la circulation fiduciaire, insuffisamment gagée par du métal dans certaines provinces, dans d'autres, l'émission inconsidérée de monnaies de cuivre de faible valeur, créée uniquement dans un but de spéculation.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1913)

……

Les recettes des douanes à l'exportation présentent des plus-values sérieuses dues surtout aux expéditions de soies, de thés et de sojas.

Les sièges de Shanghaï et de Tien-Tsin ont participé à ce mouvement d'une façon très active. Les chiffres de leurs affaires, heureusement conduites, sont en augmentation marquée. On constate aussi chez ces deux agences un accroissement notable des dépôts chinois.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1914, page 3)

……

Les opérations de notre agence de Tientsin ont été actives et satisfaisantes. Cette place tend à s'affranchir peu à peu de la prépondérance de Shanghaï. Les importations et les exportations sont en voie de se balancer : Tientsin ne tardera pas à remplir vis-à-vis des provinces du Nord de la Chine un rôle similaire à celui de Shanghaï en ce qui concerne le Centre et la vallée du Yangtsé.

Notre agence de Pékin, où les opérations commerciales proprement dites sont restreintes, continue à s'employer activement dans les négociations délicates avec les autorités chinoises. Elle reste en contact permanent avec nos autres agences de Chine qu'elle renseigne utilement.

Une amélioration marquée s'est produite au cours de l'année écoulée dans les conditions générales de la Chine.

Banque de l'Indochine
privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février et 16 mai 1900

(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1915)

……

Dès les premiers jours d'août 14, nous avons prescrit à nos sièges de Chine de réduire leurs opérations courantes au strict minimum et de s'abstenir complètement, jusqu'à nouvel ordre, de tout engagement nouveau.

……

À Tientsin, au contraire, s'est manifestée tout d'abord une vive émotion en suite de laquelle ont eu lieu d'assez importants retraits de dépôts. Mais le calme n'a pas tardé à renaître lorsque l'on a connu la tournure que prenaient les événements. Vers la fin de l'année s'est dessinée une reprise du commerce d'exportation, la sortie des produits du pays ne s'était, du reste, jamais complètement arrêtée.

En somme, la répercussion sur la Chine des événements terribles qui se déroulaient en Europe n'a pas eu les conséquences graves que l'on aurait pu redouter. Notre agence de Pékin nous informe que la situation financière du pays s'est plutôt améliorée.

Banque de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1917)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1917)

……

Les capitaux, qui avaient été très abondants au début de l'année, se sont raréfiés par la suite lorsque a éclaté dans le nord de la Chine une crise monétaire très intense, mais qui n'a pas eu dans le sud les répercussions que l'on avait redoutées de prime abord.

Cette crise occasionnée par des ventes d'argent inconsidérées, provoquées par la hausse considérable et rapide du métal, a sévi principalement à Tientsin et à Shanghai

……

À Tientsin, un incident local survenu à la suite d'une incursion de la police chinoise dans l'extra-concession française et probablement exploité par les menées allemandes, a occasionné le boycottage des maisons françaises et le brusque départ de presque tout le personnel indigène attaché à ces maisons. Des retraits de fonds se sont produits, dans les banques françaises principalement. Notre agence a su faire face à ces difficultés avec promptitude et énergie.

Après une certaine période d'incertitude, tout est rentré dans l'ordre. La rupture diplomatique avec l'Allemagne n'a d'ailleurs pas tardé à montrer que la Chine comprenait de quel côté se trouvaient ses véritables intérêts.

Au point de vue économique, l'année a été avantageuse pour ce pays dont les produits, malgré la hausse des frets et des assurances, se sont vendus en Europe et en Amérique à des prix toujours croissants. Les maisons d'importation ont aussi obtenu des résultats satisfaisants en raison de la hausse des changes, dont a également bénéficié le Gouvernement chinois pour les paiements qu'il a à effectuer au dehors pour le règlement des arrérages de ses emprunts et de l'indemnité des Boxers.

(*Le Figaro*, 22 septembre 1920)

Saint-Pierre, directeur de la banque de l'Indo-Chine à Pékin

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*L'Écho annamite*, 30 août 1921)

……

La situation est difficile à Shanghaï, Han-Kéou et Tientsin. C'est l'arrêt momentané des transactions, alors que des engagements inexécutés, dont la liquidation paraît devoir être lente, restent en suspens. Par surcroît, la famine sévit dans plusieurs des contrées du Nord.

LE DOSSIER DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE
Les procédés des naufrageurs

Où l'on voit comment, en dépit d'un accord ferme
garanti par un versement de 25.000 francs,
M. Thion de La Chaume coule une maison française en Chine
par Pierre DIONNE
(*La Lanterne*, 5 avril 1922)

……

Voici un fait nouveau dont la gravité ne saurait échapper à aucun de nos lecteurs. Il s'agit cette fois de. manœuvres dolosives compliquées d'extorsion de fonds. Voici, en raccourci, les faits dont la justice est saisie et sur lesquels, malgré toutes manœuvres dilatoires, elle devra bientôt se prononcer.

Le 7 juin 1921, un accord intervenait entre la dite banque et la maison G., de Tien-Tsin, au sujet du recouvrement d'une créance. Il était entendu que l'établissement de crédit s'engageait à suspendre, jusqu'à fin août de la même année, des poursuites intentées devant le tribunal consulaire de Tien-Tsin contre la Société G. en liquidation à l'amiable, qui demandait d'envoyer sur place un représentant. Comme garantie de cette convention, une somme de 25.000 francs devait être versée à la Banque de l'Indo-Chine à Paris et elle le fut effectivement à la date du 9 juin, en un chèque dont il a été tiré reçu.

L'accord était si formel que la Banque de l'Indo-Chine, ayant déclaré avoir câblé des instructions conformes, réclama le remboursement des frais de télégramme s'élevant à 76 fr. 25.

Que croyez-vous qu'il arriva ? Vous supposez peut-être que, selon les usages constants en pays civilisé, la grande banque privilégiée, fidèle à sa parole, ordonna la suspension de la procédure coercitive ?. Quelle naïveté est la vôtre ! Il s'agissait dans la circonstance d'anéantir l'œuvre importante d'une firme française, dès lors il ne pouvait être question, pour M. Thion de La Chaume, de respecter ses engagements. Le but était de couler une affaire par un misérable souci d'intérêt ou de représailles, car la maison dont il s'agit avait été cliente de l'affreuse B. I. C.

La procédure qui devait être arrêtée est, au contraire, précipitée avec la plus grande activité : Le 24 juin, on prend un jugement par défaut, condamnant la Société G. à payer la somme de 9.138 taëls. Le 29 juin, on se fait délivrer une grosse, en forme exécutoire, de la dite décision, et on la signifie à un ancien fondé de pouvoir de la Société G., qui, d'ailleurs, était sans aucune qualité pour la représenter. Le 6 juillet, on fait signifier une ordonnance du consul de Tien-Tsin nommant un séquestre des immeubles hypothéqués, et le 8 septembre suivant, on fait signifier un commandement à fin de saisie immobilière, etc., etc. Si bien que quand l'agent dont on devait attendre l'arrivée parvint à Tien-Tsin, il se trouva devant le fait accompli.

Voilà ce qui s'appelle suspendre des poursuites ! Et n'oubliez pas que l'engagement précis de la Banque avait été garanti par un versement de 25.000 francs qui, dans la circonstance, paraissent bien avoir été purement et simplement extorqués.

Si pareil manquement commercial avait été commis par un pauvre petit banquier non privilégié, il y a beau temps qu'il serait coffré. Cependant, M. Thion de La Chaume, plus glorieux que jamais, s'apprête à tirer bon profit des épaves de la Banque industrielle de Chine, dont il eut la grande joie d'assurer le naufrage.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1922)
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1922)

……

Pour les mêmes raisons [surstockage, troubles], auxquelles il faut ajouter les circonstances malheureuses qui ont éprouvé les provinces du Nord, telles que la peste, la famine et les troubles politiques, nos agences de Tientsin et d'Hankéou n'ont pu traiter que des opérations très réduites. Malgré cet état de choses, les concessions européennes continuent à se développer. À Tientsin, la concession française, sur laquelle la municipalité a effectué d'importants travaux, est aujourd'hui en grande partie construite.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1924
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1924)

……

L'état de choses dont a souffert le commerce de Shanghaï a pesé avec plus d'intensité encore sur les places de Hankéou et de Tientsin… À signaler, cependant, que l'exportation du coton brut augmente d'année en année, tant à Tientsin qu'à Hankéou. À Tientsin, on augure de la foire française qui s'est tenue sur cette place d'heureux résultats pour l'avenir des relations commerciales de notre pays avec le Nord de la Chine.

Loin de s'améliorer, la situation politique et financière de la Chine a encore empiré au cours de l'année 1923. L'anarchie qui règne en ce pays commence même à faire sentir ses effets sur les organisations qu'une direction européenne était parvenue jusqu'à présent à sauvegarder.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1925)

……

À Shanghaï, les stocks s'accumulent ; il en est de même à Tien-Tsin.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Assemblée ordinaire du 24 mai 1939

Exercice 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juin 1939)

……

En Chine du Nord, le cours des billets émis par la Banque fédérale de réserve, malgré leur lien théorique avec certaines monnaies japonaises, a suivi et souvent dépassé la dépréciation du dollar national. Les moyens de coercition utilisés par les Japonais pour imposer la nouvelle circulation se sont, en effet, heurtés à une résistance opiniâtre des porteurs chinois. Ces mesures, renforcées par la récente institution d'un contrôle des changes, les entraves mises à Tientsin aux entrées et sorties de marchandises, les restrictions encore plus étroites imposées dans les autres ports des provinces du Nord, la création de compagnies à privilège pour l'exploitation de la Chine du nord et du centre sont, évidemment, en contradiction formelle avec les stipulations des traités qui régissent les rapports de la Chine et des puissances étrangères et ceux des puissances étrangères entre elles. Grâce à cet ensemble de dispositions draconiennes, le Japon a vu sa part dans le commerce extérieur de la Chine passer de 15,73 % à 23,49 % en ce qui concerne les importations de 10,05 à 15,26 % en ce qui concerne les exportations. Il a d'ores et déjà ravi aux États-Unis la place de principal fournisseur de la Chine et vient également avant eux comme acheteur, après Hongkong, dont la situation prééminente en 1938 a tenu aux circonstances spéciales.

……

Le commerce extérieur de Tientsin est également tombé entre les mains des Japonais du fait de la constitution de compagnies à monopoles et des entraves apportées à la navigation étrangère. Le règlement, en dollars nouveaux de la Banque fédérale de réserve, des importations nippones a. constitué un véritable dumping, grâce auquel les importations du Japon ont triplé par rapport à 1936. Les réquisitions de coton et de laine, payées très au-dessous des cours, ont été suivies d'exportations de ces textiles vers le Japon.

———————————

……